

Compte-rendu

Événement : Conseil d'administration

Jour / Heure : Mardi 09 novembre 2021 / 18h00 - 20h11

Participants :

- M. NICOLAS (Chef d'établissement et membre de droit).
- M. CARTIGNY (Adjoint au chef d'établissement et membre de droit).
- M. CAPPELLE (Adjoint gestionnaire et membre de droit).
- Mme ALAEF (Conseillère Principale d'Éducation et membre de droit).

- Mme ZERBIB (Représentante de la commune siège de l'établissement).

- Mme GUITTON (Représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation).
- Mme COUSSOT (Représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation).
- Mme BLOCH LEJEUNE (Représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation).
- M. FOURCADE (Représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation).
- M. RIOU-NIVERT (Représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation).
- M. CUSSON (Représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation).
- M. GONZALEZ (Représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation).

- Mme BONAZZI (Représentante élue des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé).
- Mme SERRA (Représentante élue des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé).

- Mme LE MERO (Représentante élue des Parents d'élèves).
- Mme PIFFETEAU (Représentante élue des Parents d'élèves).
- M. BOURMAUD (Représentant élu des Parents d'élèves).
- M. ZAHIR (Représentant élu des Parents d'élèves).

- M. MAGANO DUARTE (Représentant élu des élèves).
- Mme LAO (Représentante élue des élèves).
- Mme AHAMADA (Représentante élue des élèves).
- M. CLOMENIL (Représentant élu des élèves).

18h08 : le quorum étant atteint, la liste d'émargement étant signée par les différents membres, la séance du conseil d'administration débute.

M. CARTIGNY est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 18 juin 2021

Le compte rendu du Conseil d'administration du 18 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Règlement interne du Conseil d'administration

Le règlement interne du Conseil d'administration du lycée Charles le Chauve est adopté à l'unanimité.

3. Installation du Conseil d'administration et des commissions

Le Conseil d'administration est installé dans ses prérogatives. Les membres de chaque commission sont désignés :

- commission permanente.
- conseil de discipline.
- conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL).
- commission d'hygiène et de sécurité.
- commission éducative.
- comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

4. Point sur la rentrée

La Dotation Horaire Globale est restée stable avec 1898,72 heures et IMP (Indemnités pour Missions Particulières), soit : 1645,71 heures poste, 229,01 HSA (Heures Supplémentaires à l'Année) et 24 IMP.

La structure n'a pas bougé par rapport aux prévisions, pour un effectif global d'environ 1480 élèves et étudiants :

- 13 secondes générales et technologiques. Les effectifs sont complets à 35 élèves par classe.
- 9 premières générales à 32 élèves en moyenne par classe et 4 premières technologiques pleines à 35 élèves par classe.
- 9 terminales générales à 30 élèves en moyenne par classe et 4 terminales technologiques à 34 élèves en moyenne par classe.
- 3 classes de BTS1 (Support à l'Action Managériale, Négociation et Digitalisation de la Relation Client et Banque conseiller de clientèle) pleines à 35 étudiants par classe.
- 3 classes de BTS2 à 28 étudiants par classe en moyenne.

En ce qui concerne les professeurs, nous n'avons pas rencontré de grandes difficultés à la rentrée, si ce n'est quelques nominations tardives (mi-septembre). Les postes non pourvus, notamment en Espagnol et en Economie-Gestion, l'ont finalement tous été.

Mme ADELINÉ a été remplacée par Mme AMBROISE, Infirmière scolaire. A noté qu'un demi-poste d'Assistante sociale devrait être pourvu à compter du vendredi 29 novembre. Elle devrait travailler sur deux établissements.

Mme PINCON et Mme DEMARCQ ont été reconduites en tant que Psychologue de l'Education nationale référentes sur le lycée. Rappelons que les rendez-vous se prennent toujours à la vie scolaire.

3 Conseillères Principales d'Education sont en poste au lycée : Mme VERNIERES, Mme ALAEF et Mme SIMONNET. M. NDIAYE a été remplacé à la rentrée par Mme HERNAS puis Mme SIMONNET a été nommée à l'année. La vie scolaire est au complet avec tous ses AED (Assistants d'Education).

En ce qui concerne les personnels administratifs, nous avons connu un *turnover* au niveau de

l'intendance, de l'agence comptable et du secrétariat pédagogique. Pour l'instant, tous les remplacements ont été effectués.

Du côté des personnels ATTEE (Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement) de la région Ile-de-France, M. DESORMEAU est arrivé sur le poste de chef de cuisine à la rentrée de septembre. Le lycée rencontre cependant des difficultés en cuisine, notamment sur le poste de second de cuisine. Depuis le retour des congés de la Toussaint, un cuisinier volant a été recruté pour compenser. Chacun s'accorde à dire néanmoins que la demi-pension donne satisfaction malgré ces conditions difficiles de travail par manque de personnel. La région peine en effet à trouver des professionnels dans le secteur de la restauration collective.

4 élèves sont suivis par une AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), Mme EL HAZZAT, à hauteur de 11h au total pour l'instant. Un recrutement est en cours pour renforcer l'accompagnement humain et combler les manques au regard des notifications de la MDPH (Maison Départementale en faveur des Personnes Handicapées).

Le lycée connaît plusieurs campagnes de travaux qui ont commencé au début de l'année 2021 :

- le lycée sera équipé en wifi, sûrement avant les vacances d'Hiver. Le câblage a été effectué avant les vacances d'Eté mais il reste encore du matériel à installer, notamment des bornes wifi.
- le lycée bénéficie du plan sanitaire de la région Ile-de-France : le chantier dure depuis les congés d'Eté. Il occasionne des problèmes, notamment de livraison de matériaux et de matériels (portes, serrures, affichage pour les usagers, séchoirs à main prévus à une date qui n'est pas encore déterminée), de nuisance et de saleté (le nettoyage du carrelage au bâtiment D n'est par exemple pas satisfaisant) ce qui entraîne un surcroît de travail pour nos personnels du service d'entretien. Les travaux des sanitaires extérieurs du Bâtiment A ont commencé depuis les vacances de la Toussaint. Ils devraient être livrés avant les vacances de Noël.

Les travaux visent également à doter le lycée de sanitaires aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et de locaux de ménage aménagés sous les escaliers. Le chantier se poursuivra pendant les vacances de Noël.

Le lycée est confronté à des problèmes chroniques de chauffage qui durent depuis plusieurs années. Cela a occasionné des difficultés importantes l'an dernier, renouvelées dès les premières froidures automnales. Cela est dû à plusieurs fuites sur le réseau qui ont été colmatées. L'an dernier, en demi-jauge à partir du 16 novembre 2020, cela avait été compensé en utilisant à plein les bâtiments préfabriqués, chauffés eux à l'électricité.

Le premier lundi des vacances de la Toussaint, le lycée n'avait plus de chauffage ; une demande de prise en charge a donc été faite. Les vacances se sont passées et rien n'a vraiment changé. Une fuite sur le réseau a été identifiée en fin de vacances. Malgré nos appels et nos courriers électroniques, la sollicitation de tous les services compétents, le problème demeure. Un technicien est venu aujourd'hui pour relancer les chaudières. Le chauffage a ainsi pu être relancé dans une partie des bâtiments et une intervention aura lieu demain, mercredi, pour rechercher la fuite. Le problème vient de notre réseau de canalisations, ancien et abimé ; les interventions successives continuant à fragiliser l'installation.

Les professeurs ont rédigé un courrier transmis à la région Ile-de-France et au Rectorat de Créteil. M. RIOU-NIVERT en fait lecture. Les représentants des parents d'élèves PEEP et FCPE s'associent au courrier des professeurs.

Des incidents avec intrusion et violences envers les élèves ont eu lieu vendredi 15 octobre. Des individus ont en effet essayé à deux reprises d'entrer dans le lycée, la deuxième fois en escaladant le portail, pour s'en prendre à un petit groupe de lycéens. Une plainte a été déposée au commissariat de Pontault-Combault et un message à l'attention de l'ensemble de la communauté scolaire a été diffusé

sur l'ENT du lycée (La Vie Scolaire) le soir même.

Dans ce contexte et dans le cadre de l'exercice académique réglementaire, un exercice attentat-intrusion aura lieu au sein du lycée mercredi 17 novembre entre 09h15 et 10h10. Une attention particulière sera portée à la conduite et aux gestes de chacun.

La commission de sécurité est passée dans l'établissement le 10 septembre 2021. Elle passe environ tous les cinq ans. Celle-ci a émis un avis favorable à la poursuite de l'activité de l'établissement. Le rapport, quand le lycée l'aura, pourra être transmis à la commission hygiène et sécurité.

Enfin, les tests de positionnement de seconde, dans la lignée des évaluations nationales de CP, CE1 et 6^e se sont déroulés du 13 septembre au 1^{er} octobre 2021. Ils ont donné satisfaction, notamment sur le plan technique (utilisation de pistes audio et/ou vidéo), puisqu'aucun problème n'a été déploré. Chaque élève se verra remettre ses résultats en numératie et en littérature lors de la remise ou de l'envoi des bulletins scolaires du premier trimestre. Pour la première fois, les professeurs pourront également disposer des résultats à des tests spécifiques de Mathématiques en automatisme de calcul (19 questions) et de Français en compréhension de l'écrit (22 questions). L'ensemble de ces documents devraient permettre de compléter l'analyse des professeurs sur les besoins des élèves en remédiation.

5. Admission en non-valeur

Plusieurs créances ne sont toujours pas recouvertes malgré le mandat d'huissier et/ou la mise en place de délais et/ou d'accompagnements spécifiques. Il n'apparaît plus possible de les recouvrir ; l'établissement souhaite donc les passer en « pertes et profits ». Le budget de l'établissement prendra donc à sa charge ces créances car il est nécessaire légalement de les apurer.

Les représentants de parents d'élèves soulignent la pertinence de mentionner les noms des débiteurs par soucis de transparence.

L'admission en non-valeur est approuvée à l'unanimité.

6. Convention d'hébergement en internat pour l'année scolaire 2021-2022

Certains de nos élèves de seconde, première ou terminale rencontrent des difficultés personnelles et peuvent/doivent pouvoir être hébergés en internat, le plus proche étant celui du lycée Clément Ader. Il est à noter que les élèves de BTS sont davantage orientés vers le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires). Les fonds sociaux peuvent aussi prendre en charge des difficultés financières.

La convention d'hébergement en internat pour l'année scolaire 2021-2022 est approuvée à l'unanimité.

7. Convention cadre de la Région Île-de-France

Une nouvelle convention relative à la restauration scolaire et aux aides sociales avec la région Île-de-France doit être signée et présentée en CA pour les années 2021 à 2026. Cette dernière permet à la région Île-de-France de nous verser les aides à la restauration et les fonds sociaux. Il s'agit d'un document commun à tous les établissements de la région Île-de-France.

La convention cadre de la région Île-de-France est approuvée à l'unanimité.

8. Convention de partenariat avec l'Université Gustave Eiffel

Un partenariat de longue date existe entre le lycée Charles le Chauve et l'Université Gustave Eiffel

(ex-UPEM) sur l'information des élèves et des professeurs au sujet de l'orientation post-Bac, des stages d'immersions et d'autres dispositifs favorisant l'insertion des élèves post-Bac.

La convention de partenariat avec l'université Gustave Eiffel est approuvée à l'unanimité.

9. Questions diverses

Les fédérations de parents d'élèves ont souhaité soumettre plusieurs questions à l'attention des membres du conseil d'administration.

9.1. Pouvez-vous détailler le règlement intérieur concernant la tenue vestimentaire ?

Le troisième trimestre sera le temps de la modification du règlement intérieur. Nous pourrions cependant travailler les modifications en amont en commission permanente, notamment les demandes de détailler les usages au sujet des tenues vestimentaires des élèves.

M. BOURMAUD demande à ce que le règlement intérieur soit appliqué de la même manière par tout le monde. Mme LE MERO demande à ce que l'accès de l'établissement ne soit pas refusé le matin aux élèves de terminales ou autres quand la tenue ne respecte pas le règlement intérieur. Mme ALAEF explique que ce ne sont pas les usages dans l'établissement. En seconde et en première, nous privilégions le dialogue avec les familles pour le changement de tenue : les familles, après avoir été prévenues, apportent une autre tenue ou les élèves font preuve de solidarité entre eux. En terminale, les élèves sont invités à retourner chez eux pour se changer quand ils n'habitent pas loin.

M. CARTIGNY explique que deux référents Egalité ont été mis en place en cette rentrée 2021, Mme BROUSSIN et M. GAYDON pour sensibiliser, former et agir sur les questions de discrimination de tous ordres. Une campagne de sensibilisation va d'ailleurs être déployée dans toutes les classes de seconde. Par ailleurs, la question des tenues vestimentaires a été mise à l'ordre du jour lors du dernier CVL et a permis que chacun exprime son point de vue.

9.2. Quels sont les aménagements mis en place pour les pauses méridiennes très courtes afin de faciliter l'accès à la cantine des élèves ?

Les élèves n'ayant que peu de temps pour manger peuvent bénéficier d'un système de coupe-file. Cela fonctionne globalement bien. Si un dysfonctionnement est constaté, il ne faut pas hésiter à le dire à l'Intendance pour réparer un éventuel tort.

Mme BLOCH LEJEUNE évoque le problème du repas pour les étudiants de BTS qui ont cours le mercredi après-midi alors que la demi-pension n'est pas ouverte ce jour.

9.3. Peut-on réfléchir à une modification des pratiques en cas d'oubli de carte ?

Mme ALAEF explique que, chaque matin, l'oubli de carte ne concerne que 5 à 6 élèves. La présentation de la carte de lycéen et de demi-pension à l'entrée de l'établissement est une mesure de sécurité. Le fait de punir un élève qui ne la présenterait pas est certes contraignant mais vraiment dissuasif. La plupart des élèves ne l'oublie jamais. Quand un élève n'a pas sa carte, nous convenons d'un créneau libre dans la journée ou ultérieurement dans un délai raisonnable pour poser une heure de retenue. Lorsqu'il n'y a aucune possibilité, l'heure de retenue est posée de suite. Quand un élève est en évaluation, nous lui laissons bien entendu faire son évaluation.

9.4. Peut-on envisager des évolutions sur l'application Vie scolaire : joindre les différents services de l'administration par ce biais, note la plus basse, la plus haute, moyenne de la classe et note de l'élève ?

Mme LE MERO indique que LaVieScolaire ne mentionne pas les problèmes de cantine car les absences de professeurs ne sont pas mises le jour même. Quand un professeur est absent, son nom disparaît dans l'emploi du temps, sauf quand l'absence est connue du jour. M. NICOLAS répond que cela dépend de la façon dont sont saisies les absences. Nous allons essayer d'améliorer le système. En ce qui concerne la demi-pension, Mme BONAZZI explique la possibilité depuis cette année d'annuler les autres jours ; cela n'impacte donc en réalité qu'un seul repas.

Les parents souhaitent écrire au Proviseur ou à son adjoint et pas au secrétariat pédagogique. M. NICOLAS évoque les règles de messagerie imposées par la région Île-de-France sur lesquelles nous ne pouvons pas agir.

Les parents souhaitent le même niveau d'information que sur *Educ'Horus* (ENT antérieur) au sujet de la consultation des résultats de leurs enfants. M. NICOLAS explique que ces informations seront présentes sur les bulletins trimestriels : note la plus haute, la plus basse et moyenne de la classe.

Mme LAO souhaite en savoir davantage sur l'absence de Mme JAMOSSI, Professeure d'Arts Plastiques. M. NICOLAS explique qu'elle doit revenir dans les prochains jours avec, sûrement, des propositions pour rattraper des séances, surtout en enseignement de spécialité en terminale (épreuves en mars).

Fin de séance du Conseil d'administration : 20h11.

Le Président du CA

Philippe Nicolas

Le Secrétaire de séance

Richard Cartigny